



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Municipalité

## Préavis municipal n° 25 - 2012

**relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Ch. de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare**

### Glossaire :

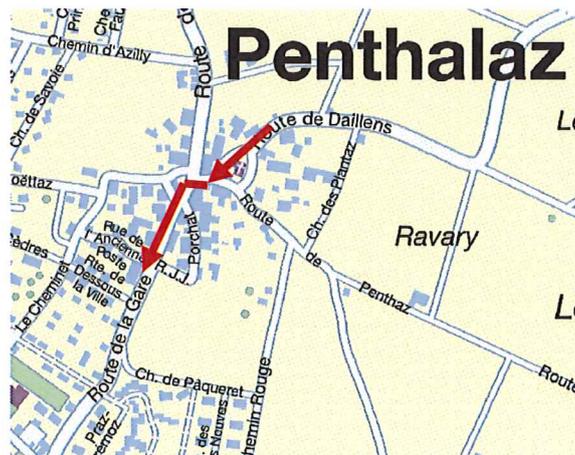
EP :	Eau potable
EU :	Eaux usées
EC :	Eaux claires
ECA :	Etablissement Cantonal d'Assurance incendie et autres dommages
SCAV :	Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires
PDDE :	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau
PGEE :	Plan Général d'Evacuation des Eaux
AIEE :	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux (STEP)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de procéder à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Ch. de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare

### Introduction

Le rapport ci-dessous donne les informations techniques et financières concernant l'assainissement des canalisations et conduites entre l'entrée de Penthalez côté Daillens jusqu'au Chemin de l'Ancienne Poste.



Suite à plusieurs ruptures de conduites ces dernières années, l'objectif prioritaire de cette étape de travaux est le remplacement de la conduite d'Eau Potable et de défense incendie.

Actuellement, l'évacuation des **Eaux Usées (EU)** et des **Eaux Claires (EC)** se fait par gravité dans un collecteur unitaire. Dans le cadre des travaux, il sera posé un nouveau collecteur d'Eaux Usées et le collecteur d'Eaux Claires sera contrôlé. Le tracé des collecteurs est implanté sous la chaussée de la route cantonale RC 306d, chaussée en traversée à charge de la Commune de Penthelaz.

Les mises en séparatif des bâtiments le long de ce tracé seront contrôlées et exécutées si nécessaire.

### **Réseau routier**

Le réseau routier existant n'est pas modifié. En particulier, il n'est pas prévu d'élargissement. Les fouilles seront réfectionnées, avec pose d'un tapis de finition. Il n'est pas prévu de réfectionner la chaussée dans toute sa largeur.

### **Réseaux de l'eau potable et défense incendie**

Sous la route de Daillens, la conduite existante est en fonte avec un diamètre de passage libre de 135 mm. Cette conduite date des années 1900. Ces dernières années, cette conduite a subi plusieurs ruptures principalement près de l'église. Ces ruptures, outre les coûts engendrés pour leur réparation, ont entraîné des perturbations du trafic avec détournement derrière l'église.

Cette conduite de défense incendie et d'alimentation en eau potable sera mise à neuf, remplacée et renforcée conformément aux exigences du Service Cantonal des Affaires Vétérinaires (SCAV) et de l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les dégâts naturels (ECA). La nouvelle conduite en PE (Polyéthylène) aura un diamètre de passage libre de 300 mm. Pour répondre aux exigences de débit-pression de la défense incendie, il sera nécessaire de remplacer également la conduite en fonte existante de 135 mm depuis la sortie du village de Penthelaz jusqu'au réservoir des Charrières par une nouvelle conduite d'un diamètre de 300 mm.

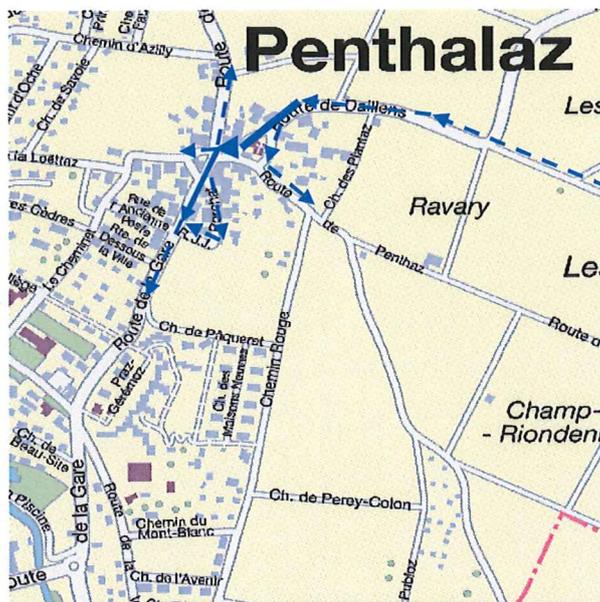
Sous la route de la Gare, la conduite existante est en fonte avec un diamètre de passage libre de 125 mm. Cette conduite date également des années 1900. Plusieurs ruptures se sont également produites depuis la Maison de Ville jusqu'au giratoire de la Place Centrale. Ces ruptures ont entraîné les mêmes conséquences citées ci-dessus.

La partie inférieure du réseau depuis le Chemin de l'Ancienne Poste jusqu'au giratoire de la Place du Pont fera l'objet d'un préavis ultérieur, dans le cadre du remplacement progressif des anciennes conduites du réseau de Penthelaz.



Conduite **Eau Potable** existante

Conduite **Eau Potable** remplacée dans le cadre de ce préavis



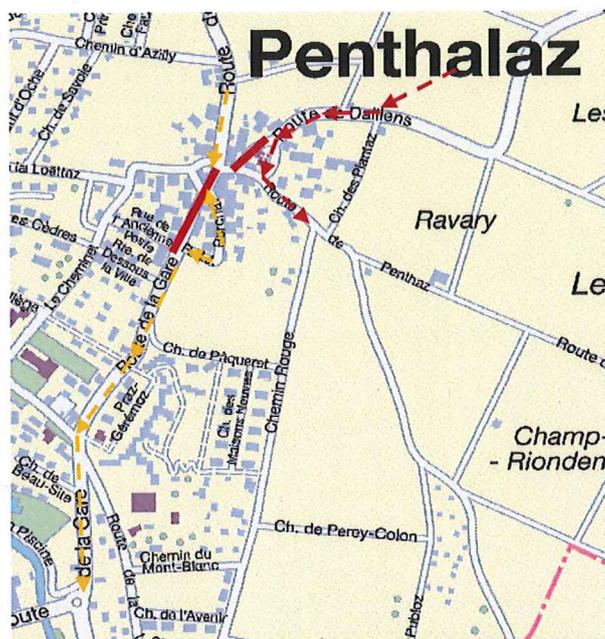
Les propriétaires riverains pourront profiter des entreprises pour éventuellement remplacer leur introduction d'eau potable.

### **Réseaux des eaux claires et des eaux usées**

Depuis l'entrée de Penthalaz côté Daillens jusque derrière l'Eglise, le collecteur d'Eaux Usées a été posé dans le cadre des travaux de raccordement des Eaux Usées de Daillens. La mise en séparatif des collecteurs commence donc depuis l'église jusqu'au Chemin de l'Ancienne Poste. Ce collecteur collecte des Eaux Usées séparées depuis l'église jusqu'au carrefour de Lussery. A ce carrefour, il recevra les Eaux Mélangées de la route de Lussery, puis il collectera également les Eaux Mélangées de la Rue Jean-Jacques Porchat. Les Eaux de ce collecteur se déverseront ensuite dans le collecteur unitaire de la route de la Gare. La mise en séparatif des Eaux Claires et des Eaux Usées ne diminuera donc pas l'apport d'eau traitée à la STEP.

Pour rendre effective la séparation des Eaux Usées et des Eaux Claires, il sera nécessaire de réaliser le tronçon Chemin de l'Ancienne Poste – Giratoire la Place du Pont. Puis, de réaliser la mise en séparatif de la route de Lussery et de la Rue Jean-Jacques Porchat.

-  Collecteur **Eaux Usées** existant
-  Collecteur **Eaux Usées** remplacé dans le cadre de ce préavis
-  Collecteur **Eaux Mélangées** existant



Il est prévu dans cette étape de rendre effective la séparation de tous les bâtiments rencontrés le long de ce chantier. Les propriétaires concernés auront la possibilité de profiter des entreprises engagées par la Commune de PENTHALAZ pour entreprendre leur travaux de mise en séparatif. A noter que la majorité des bâtiments concernés sont déjà en séparatif jusqu'au collecteur communal.

**Légendes**

**Etat Séparatif des Bâtiments**

-  Bât sans EU - Collecteur inconnu
-  Bât. sans EU - Pas de collecteur
-  Bât. sans EU - Collecteur unitaire
-  Bât. sans EU - Collecteur séparatif
-  Aucune information
-  Bât. unitaire - Collecteur unitaire
-  Bât. unitaire - Collecteur séparatif
-  Bât. séparatif - Collecteur unitaire
-  Bât. séparatif - Collecteur séparatif

Bâtiments à mettre en séparatif  
Par les propriétaires  
Dans le cadre des travaux



**Services industriels**

Les services industriels gaz, électricité, téléphone, etc. seront informés de l'avancement des travaux. Ces services sont tous en fonction et ne sont à priori pas concernés de manière déterminante.

## Coût des travaux

### VENTILATION DES COÛTS

Service / Objet	Anc Poste - MDV	MDV - Transfo RE Rt Daillens		Total	Pourcent	Remarques
Etapes	D	E				
Nombre de m'	190	190		380		Longueur des tronçon en m' et %
	50.00%	50.00%	0.00%		100.00%	
	311'100.00	483'000.00	-	794'100.00		Ventilations honoraires et div & imprévus
	39.18%	60.82%	0.00%	794'100.00	100.00%	

#### SEPARATIF EU/EC

					100.00%	Ventilations honoraires et div & imprévus
					42.20%	
Génie civil	126'600.00	208'500.00		335'100.00		
Honoraires divers	31'600.00	49'100.00		80'700.00		
Installation de chantier	12'200.00	13'000.00		25'200.00		
Divers et imprévus	13'900.00	21'600.00		35'500.00		
TVA 8.0 % - contribuable 503'679	14'700.00	23'400.00		38'100.00		impôt préalable non soumis TVA
Intérêts intercalaires 3.0 %	3'000.00	4'700.00		7'700.00		
<b>Totaux séparatif EU/EC</b>	<b>202'000.00</b>	<b>320'300.00</b>	-	<b>522'300.00</b>	<b>42.19%</b>	% ventil TVA

#### EAU POTABLE & DEFENSE INCENDIE

Génie civil	102'500.00	114'500.00		217'000.00	57.30%	
Sanitaire	80'000.00	158'000.00		238'000.00		
Honoraires divers	43'000.00	66'700.00		109'700.00		
Installation de chantier	17'600.00	16'900.00		34'500.00		
Divers et imprévus	18'900.00	29'300.00		48'200.00		
TVA 8.0 % - contribuable 344'818	21'000.00	30'800.00		51'800.00		impôt préalable non soumis TVA
Intérêts intercalaires 3.0 %	4'200.00	6'200.00		10'400.00		
<b>Totaux eau potable</b>	<b>287'200.00</b>	<b>422'400.00</b>	-	<b>709'600.00</b>	<b>57.31%</b>	% ventil TVA

#### REFECTION ROUTE

Revêtement routier	-	-		-		
Eclairage public	-	-		-	0.50%	
Signalisation et marquage	2'000.00	2'000.00		4'000.00		
Divers	-	-		-		
Honoraires divers	400.00	600.00		1'000.00		
Installation de chantier	200.00	100.00		300.00		
Divers et imprévus	200.00	300.00		500.00		
TVA 8.0 %	200.00	200.00		400.00		
Intérêts intercalaires 3.0 %	-	-		-		non soumis TVA
<b>Totaux réfection route</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'200.00</b>	-	<b>6'200.00</b>	<b>0.50%</b>	% ventil TVA

<b>Coût total brut</b>	<b>492'200.00</b>	<b>745'900.00</b>	-	<b>1'238'100.00</b>	<b>100.00%</b>	y compris TVA
				1'220'000.00		Sans intérêts intercalaires

#### SUBVENTIONS & DIVERS

Divers	-	-		-		
TVA à récupérer sur EU/EC	14'700.00	23'400.00		38'100.00		
TVA à récupérer sur EP & DI	16'800.00	24'600.00		41'400.00		
ECA - Subvention EP	52'500.00	76'900.00		129'400.00		(soumis TVA)
<b>Total des subventions</b>	<b>84'000.00</b>	<b>124'900.00</b>	-	<b>208'900.00</b>		

<b>Coût total net</b>	<b>408'200.00</b>	<b>621'000.00</b>	-	<b>1'029'200.00</b>		
-----------------------	-------------------	-------------------	---	---------------------	--	--

Penthalaz, le 9 octobre 2012 // alg

## Charges budgétaires annuelles

### CALCUL DES NOUVELLES CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

AMORTISSEMENT	Ch. globales	Ch. annuelles
<b>1 Séparatif EU/EC :</b>		
Investissement brut	522'300.00	
Subvention ou participation	-	
Récupération impôt préalable TVA	-38'100.00	
Net à amortir sur 30 ans	484'200.00	
<i>Prélèvements s/fonds réserves financements spéciaux :</i>		
Serv. égouts et épuration (9.280.03)	-127'000.00	
Solde à amortir sur 30 ans	357'200.00	11'900.00
<b>2 Eau potable :</b>		
Investissement brut	709'600.00	
Récupération impôt préalable TVA	-41'400.00	
Subvention ECA	-129'400.00	
Net à amortir	538'800.00	
<i>Prélèvements s/fonds réserves financements spéciaux :</i>		
Service des eaux (9.280.01)	-342'000.00	
Solde à amortir sur 30 ans	196'800.00	6'600.00
<b>3 Réfection route :</b>		
Investissement brut	6'200.00	
<i>Prélèvements s/fonds réserves :</i>		
pour travaux d'utilité publique (9.282.06)	-6'200.00	
Investissement complètement amorti	-	-
<b>RECAPITULATION :</b>		
Investissement brut	1'238'100.00	
Subventions diverses	-208'900.00	
Investissement net	1'029'200.00	
Prélèvements sur fonds de réserves	-475'200.00	
<b>Investissement net à amortir sur 30 ans</b>	<b>554'000.00</b>	<b>18'500.00</b>

INTERETS DE LA DETTE	Ch. globales	Ch. annuelles
<p><i>L'intérêt de la dette est calculé avec un taux de 2.5% et sur l'emprunt de CHF 554'000.-</i></p> <p><i>l'amortissement annuel quant à lui est fixe,</i></p> <p><i>et l'intérêt maximum ci-dessous est celui de la 1ère année, puis est dégressif chaque année.</i></p>		
<b>1 Séparatif EU/EC :</b>		
	13'850.00	64.48%
		<b>8'900.00</b>
<b>2 Eau potable :</b>		
	13'850.00	35.52%
		<b>4'900.00</b>
<b>3 Réfection route : (financé par fonds propres)</b>		
	13'850.00	0.00%
		-
<b>Total intérêt maximum la 1ère année</b>	<b>100.00%</b>	<b>13'800.00</b>

RECAPITULATION DES CHARGES ANNUELLES			
	Amort. cptable	Intérêt de la dette	Totaux
1 Séparatif EU/EC	11'900.00	8'900.00	20'800.00
2 Eau potable	6'600.00	4'900.00	11'500.00
3 Réfection route	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>18'500.00</b>	<b>13'800.00</b>	<b>32'300.00</b>

## Financement

Dans la planification financière 2011-2016, il est prévu un montant de CHF 1'421'000 pour le changement des conduites EP du Village au giratoire de la Place Centrale ainsi que CHF 1'339'800 pour le changement des conduites EP du Réservoir des Charrières au Village. Soit un total de CHF 2'760'800.-. Par contre, il n'est pas prévu la partie allant du giratoire de la Place Centrale au giratoire de la Place du Pont ; étape qui sera aussi à réaliser.

Dans le présent préavis, il s'agit de l'entrée du Village au Chemin de l'Ancienne Poste, soit une partie de ce qui était planifié. Nous pouvons d'ores et déjà relever que le montant planifié sera inférieur au coût total réel du changement des conduites de la route de la Gare. En effet, le montant approximatif total sera d'environ CHF 3'310'000.-.

Pour financer ces travaux, nous proposons de prélever une partie sur les fonds de réserve pour financement spécial du service des eaux (9.280.01) et pour financement spécial du service égouts & épuration (9.280.03).

Toutefois, étant donné qu'il ne s'agit que d'une étape, il ne faut pas utiliser l'entier de ces fonds de réserve mais prévoir de conserver une partie pour le reste des travaux à réaliser.

Le présent préavis représente 37% du total estimé de la réfection de la Route de la Gare.

Nous pouvons donc prélever environ 37% des fonds de réserve 9.280.01 et 9.280.03.

Par ailleurs, les travaux de réfection de la route ne s'élèvent qu'à CHF 6'200.-, nous proposons alors d'amortir l'entier par prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.06).

Nous pouvons donc financer cette étape de la manière suivante :

	<u>CHF</u>
<b>Coût total brut</b>	<b>1'238'100.00</b>
TVA à récupérer sur EU/EC	-38'100.00
TVA à récupérer sur EP & DI	-41'400.00
ECA - Subvention EP	-129'400.00
<b>Coût total net</b>	<b>1'029'200.00</b>
Prélèvement 9.280.01 fin spéc serv eaux	-342'000.00
Prélèvement 9.280.03 fin spéc ég & épur	-127'000.00
Prélèvement 9.282.06 trav d'utilité publique	-6'200.00
<b>Solde à financer</b>	<b>554'000.00</b>

Fonds de réserve		
N° compte	Disponible CHF	Prélèvement CHF
9.280.01	924'000.00	342'000.00
9.280.03	343'000.00	127'000.00
9.282.06	180'000.00	6'200.00
<b>Total prélevé</b>		<b>475'200.00</b>

Pour le solde de CHF 554'000.-, nous pouvons faire recours à l'emprunt, ceci dans la mesure où le plafond d'endettement n'est pas atteint.

Ci-joint la situation au 30 septembre 2012 :

<b>Situation par rapport au plafond d'endettement</b>			
<b>Catégorie</b>		<b>Détail</b>	<b>Récapitulation</b>
<b>Selon bilan au 30 septembre 2012 :</b> (endettement actuel)			<b>13'178'042</b>
9.20 Engagements courants (créanciers)		109'492	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		1'616'967	
9.25 Passifs transitoires		-	
<b>Dettes à court terme</b>		<b>1'726'459</b>	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		10'402'772	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		48'812	
<b>Dettes à moyen et long terme</b>		<b>10'451'584</b>	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
<b>Limites de crédits bancaires</b>		<b>1'000'000</b>	
<b>Selon préavis en cours :</b>			<b>2'712'039</b>
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	40-2009	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2)	40-2009	580'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3)	40-2009	353'039	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	58-2010	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Place de sport)	82-2011	-	Emprunt ds 9.22
Préavis voté, solde emprunt à venir (Entretien piscine)	84-2011	200'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers)	85-2011	1'070'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Réfection des locaux sanitaires des abris Pci)	14-2012	55'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Rénov. Rés. Charrières)	17-2012	274'000	
<b>Selon le présent préavis soumis au vote :</b>			<b>554'000</b>
Mise en séparatif Rte de la Gare, étapes D et E		554'000	
<b>Dettes totale prévue</b>			<b>16'444'081</b>
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

## CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis N° 25 - 2012 et du rapport de la Commission chargée de cette étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

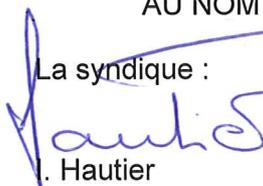
- que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012 et **que le plafond d'endettement se situe à 16.4 millions sur 26 millions de francs autorisés**

## DECIDE

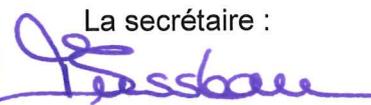
- 1) **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Ch. de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare
- 2) **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 1'238'100 TTC** pour ces travaux.
- 3) **d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de construction bancaire** de CHF 1'238'100.-
- 4) **de prélever sur les fonds de réserves :**
  - 9.280.01 le montant de CHF 342'000.-
  - 9.280.03 le montant de CHF 127'000.-
  - 9.282.06 le montant de CHF 6'200.-
- 5) **de financer le solde net de CHF 554'000.- par recours à l'emprunt**
- 6) **d'amortir le solde net en 30 ans**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  J. Hautier



La secrétaire :  S. Nussbaum

Municipal à convoquer : M. Pierre-André ISCHI